Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260312-11_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 04/03/2026

Date d'affichage : 04/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Marie-Françoise SOULAINE, Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°11/2026

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE BILLÉ COMBOURTILLÉ PARCÉ POUR L'ANNÉE 2026

La commune de Combourtillé adhérente au Syndicat de regroupement scolaire Billé Combourtillé Parcé décide de verser au syndicat une participation financière nécessaire au fonctionnement du service de restauration scolaire au sein du RPI Billé Combourtillé Parcé et du service de transport scolaire pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une participation de 9 394,89 € au budget annexe « Restauration scolaire » du Syndicat de regroupement scolaire Billé Combourtillé Parcé ;

- Décide de verser une participation de 8 052,76 € au budget « Transport scolaire » du Syndicat de regroupement scolaire Billé Combourtillé Parcé.

À Combourtillé, le 12 mars 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET